



Point n° 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au remplacement des pompes de la STAP du Camping à Colombier et demande de crédit de CHF 81'000.-

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Notre commune gère quatre STAP (stations de relevage des eaux usées) sur son sol (2 à Auvernier, 1 à Bôle et 1 à Colombier). La fonction de ces stations de pompage est de permettre aux eaux usées d'être refoulées en amont des obstacles pour rejoindre la STEP (Station d'épuration intercommunale des eaux usées) de la Saunerie à Colombier.

La STAP de Colombier est située dans un bâtiment au centre ouest du camping « Paradis-Plage ».

Ses 3 pompes (de 2x 31lt/min et 1x 59lt/min) datent des années 1970 et montrent des signes inquiétants d'usure. Elles sont entretenues par les employés de la STEP qui sont responsables du bon fonctionnement de tout le dispositif d'épuration des eaux de la région. Cette station a aujourd'hui le plus ancien équipement communal de ce type.

Son financement est entièrement à la charge de la commune. Néanmoins, une subvention de 30%, soit CHF 13'650.00, sur les tableaux électriques et les imprévus est accordée.

La situation de cette station au niveau du lac ne permet pas d'avoir une conduite de « trop-plein », ce qui la rend très exposée à des inondations en cas de panne.

Parallèlement à ce crédit, notre commune entreprendra des démarches, avec tous les propriétaires de la zone desservie (principalement le long du lac), afin de les encourager à séparer leurs eaux de surface et de les infiltrer dans le terrain ou de les conduire directement au lac.

Ainsi, nous déchargerons la STAP d'un maximum d'eau de surface en cas de fortes pluies.

Aussi, le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit de **CHF 81'000.00** pour le remplacement de ces 3 pompes.

Ce matériel a fait l'objet d'appels d'offres de la part du responsable de la STEP et a été choisi en fonction du meilleur rapport qualité/prix. La pompe principale de 59lt/min devenant aussi d'une puissance limitée, en tenant compte du développement urbain de la zone desservie, il est indiqué d'augmenter légèrement cette puissance.

Ce crédit, porté aux investissements 2015, est composé des éléments suivants :

2x pompes de 31lt/min et 1x pompe de 70lt/min et vannes (KSB Zürich SA)	CHF 32'222.17
Remplacement du tableau électrique (Amics technology)	CHF 36'870.00
Tableau provisoire et divers câblages + imprévus	<u>CHF 5'500.00</u>
TOTAL HT	CHF 74'692.17
TOTAL TVA incluse	<u>CHF 81'000.00</u>

Le Conseil communal vous remercie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, d'accepter ce crédit et l'arrêté ci-après.

Le Conseil communal

Colombier, le 30 septembre 2014

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 4 novembre 2014,
vu un rapport du Conseil communal du 30 septembre 2014,

arrête :

- Article premier.-** Un crédit de **CHF 81'000.-**, dont à déduire une subvention de l'ordre de 30 %, soit un montant d'environ CHF 13'650.-, est accordé au Conseil communal pour le remplacement des pompes de la STAP du camping à Colombier
- Art. 2.-** La dépense sera portée au compte des investissements no I710.501.300 et amortie par une dissolution partielle de la réserve Epuration.
- Art. 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :	Le secrétaire :
S. Ischer	O. Steiner